

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 600 rendant exécutoire la délibération n° 325 du 27 avril 1962 de l'Assemblée Territoriale portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget du Service local pour 1962.

n° 600

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
4 mai 1962

Numéro JO
n° 5 du 31/05/1962

Date du numéro
31 mai 1962

VISAS

Vu le décret n° 57-813 du 22 juillet 1957 portant institution d'un Conseil de Gouvernement et extension des attributions de l'Assemblée Territoriale en Côte Française des Somalis, notamment en son article 52

Vu l'arrêté n° 209 du 16 février 1962 rendant exécutoire la délibération n° 291 du 12 février 1962 portant adoption du Budget du Service local pour l'exercice 1962,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendue immédiatement exécutoire la délibération n° 325 en date du 27 avril 1962 de l'Assemblée Territoriale de la Côte Française des Somalis portant ouverture de crédits supplémentaires au Budget du Service local pour l'exercice 1962. Art. 2. — Le Ministre des Finances, des Affaires Economiques et du Plan et le Trésorier-payeur de la Côte Française des Somalis sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

Le Gouverneur, J. COMPAIN.